

Conditions de mise à disposition d'une pompe Accu-Chek durant un voyage à l'étranger.

But de cette mise à disposition

Permettre aux personnes porteuses d'une pompe à insuline Accu-Chek de disposer d'une pompe de réserve lors d'un voyage à l'étranger; ceci afin d'éviter tout souci lorsqu'un utilisateur se trouve loin de son centre de convention.*

**La demande d'une pompe de réserve n'est valable que si vous ne disposez que d'une seule pompe à insuline Accu-Chek.*

Modalités pratiques

Le service de mise à disposition d'une pompe à insuline de réserve lors d'un voyage à l'étranger est un service gratuit offert aux utilisateurs d'une pompe à insuline Accu-Chek obtenue via un centre hospitalier situé en Belgique. La société Roche s'engage à honorer ce service uniquement dans la limite des stocks de pompes de réserve disponibles. La pompe de réserve possède une durée de vie limitée, est mise à disposition pour une période de temps prédéfinie et est fournie avec les réglages d'usine. Celle-ci ne pourra être utilisée que si la pompe du patient est défectueuse. La demande de mise à disposition d'une pompe de réserve doit être faite **au minimum 10 jours ouvrables** avant la date de début du voyage. Au retour de son voyage, le contractant dispose d'une semaine pour retourner la pompe de réserve à Roche Diagnostics Belgium, Schaarbeeklei 198, 1800 Vilvoorde.

Dans le cas où la pompe de réserve serait restituée endommagée ou non restituée, un montant de 530 EUR (TVA incluse) sera facturé au contractant.

Matériel fourni après acceptation des conditions

- Une pompe de réserve avec les réglages d'usine.
- Une enveloppe pré-timbrée destinée au retour de la pompe prêtée
- Le numéro de téléphone de l'Accu-Chek Service en Belgique, ainsi que le numéro de l'Accu-Chek Service du pays de destination, si ce dernier dispose d'un tel service.

Vous voulez en savoir plus ? Appelez gratuitement l'Accu-Chek Service : 0800 93 626.